

La Mouche, la meilleure amie de nos rivières...

SAINT-SAVINIEN

L'association de pêche agréée La Mouche réaffirme sa volonté de sensibiliser le public à la protection des milieux aquatiques, à travers de multiples projets et des animations autour du loisir de la pêche.

Les giboulées de mars, qui s'abattaient rageusement sur la petite cité de caractère en ce vendredi 3 mars, n'avaient pour autant pas découragé les amateurs de pêche les plus convaincus d'assister à l'assemblée générale ordinaire de leur association.

Dans son rapport moral, le président Pierre-Alain Py a rappelé les principales actions conduites par son équipe en 2016, notamment les deux journées de nettoyage du cours d'eau du Charenton. Opération menée en partenariat avec l'association voisine Le Gardon Boutonnais et la municipalité.

Au cours de l'été 2016, caractérisé par sa période de sécheresse, l'association a également procédé à des relevés hydrographiques et hydrologiques sur le cours du Bramerit, qui n'a malheureusement pas pu faire l'objet d'une mesure préfectorale de restriction de pompage, mettant ainsi en danger la vie même de la faune aquatique. Enfin, l'association améliore sa communication par la mise en ligne d'un site



Pierre-Alain Py (président), Yannick Villaret (secrétaire) et Thierry Bonvini (trésorier)

Internet, la présence à plusieurs manifestations locales, la réalisation de visuels de présentation de ses actions.

En 2017, plusieurs projets devraient voir le jour dont la poursuite du nettoyage du Charenton, les lâchers de poissons, l'aménagement du Bramerit, une fête de la pêche et des milieux aquatiques, une opération pédagogique en direction de l'école élémentaire autour du Charenton et le projet de maison du fleuve à l'ancien temple qui deviendrait aussi le local de l'association.

L'assemblée générale a bien sûr été l'occasion de nombreux échanges avec les adhérents sur des questions essentielles touchant au loisir de la pêche mais aussi à l'avenir de nos rivières. La question récurrente de la gestion du niveau d'eau du

Bramerit a une fois de plus remis en cause le rattachement du cours d'eau à celui du fleuve Charente.

En effet, si La Charente n'est pas en déficit d'eau en période estivale alors que le Bramerit est quasiment à sec, celui-ci est alors lui aussi considéré comme n'ayant pas de difficulté. L'association souhaiterait (à l'unanimité) que cette disposition soit enfin revue.

D'autre part, des voix s'élèvent contre le moratoire sur la pêche à l'anguille. Une majorité des adhérents souhaiterait que le moratoire porte seulement sur les civelles et non pas sur les anguilles qui, en fait, sont peu prélevées par les pêcheurs.

Claude Guichard